

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
BARCELONE

Ronda Universidad, 22 B, 4º
08007 Barcelone

téléphone : 93 270.30.00
télécopie : 93.270.30.49

E-mail : info@consulfrance-barcelone.org

**DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE
ANNEE 2010-2011
LISTES DES PIECES JUSTIFICATIVES
A FOURNIR A L'APPUI DU FORMULAIRE DE DEMANDE**

*ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET, OU DEPOSE HORS DELAI, SERA REJETÉ.
LES FAMILLES FOURNISSENT LES SEULES PIECES JUSTIFICATIVES CORRESPONDANT A LEUR
PROPRE SITUATION. PRIERE DE COCHER LES CASES VOUS CONCERNANT ET DE DISPOSER
LES PHOTOCOPIES DANS L'ORDRE DE LA LISTE. MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.*

GENERALITES

- Demande sur papier libre résumant la situation économique de la famille et précisant les motifs de la demande ainsi que le moyen de transport utilisé par chaque boursier et la fréquentation ou non de la cantine.
- Certificat de radiation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les familles arrivant de France
- Copie du livret de famille français (toutes les pages indiquant la filiation des parents et de tous les enfants) ;
- Copie des cartes consulaires du ou des parents français en cours de validité portant le nouveau numéro d'immatriculation NUMIC. Inscrire sur le formulaire le NUMIC du parent demandeur et du ou des enfants pour lesquels il est sollicité des bourses.
- Copie de la carte grise du ou des véhicules – « permiso de circulación » ;
- Copie du contrat de crédit contracté pour l'achat du ou des véhicules.

LOGEMENT

Pour les propriétaires :

- Copie de l'acte notarié d'achat (« escritura »),**
- Copie du tableau d'amortissement du prêt hypothécaire depuis le début de l'emprunt**
- Copie d'un reçu bancaire du paiement de la dernière « hipoteca »
- Attestation bancaire indiquant le montant du remboursement d'emprunt (intérêts et capital) payé pour l'année 2009 (cuotas anuales de la hipoteca).

Pour les locataires :

- Copie du contrat de location et de la dernière quittance de loyer (ou du « recibo del banco »),

Pour les personnes logées gracieusement par la famille ou des amis :

- Attestation d'hébergement.

Pour les personnes occupant un logement de fonction :

- Attestation délivrée par l'employeur.

VOS REVENUS ANNUELS BRUTS

- Copie intégrale de l'«Impuesto sobre la Renta de las Personas Físicas (IRPF)– Ejercicio 2008»** ou Ejercicio 2009 si possible.
- Pour les familles arrivant de France ou d'un autre pays : Avis d'imposition des revenus perçus hors d'Espagne en 2009** (ou 2008 si vous n'avez pas encore le document fiscal correspondant à l'année 2009) **et déclaration des revenus perçus en 2009** (si déjà déposée auprès du Trésor public du pays où vous résidez).

.../...

VOUS ETES SALARIE OU AVEZ ETE SALARIE

- « **Certificado de ingresos y retenciones de 2009** » (certificat délivré par l'employeur indiquant le salaire brut annuel perçu en 2009, précisant le montant annuel déduit d'une part pour la sécurité sociale, d'autre part pour l'impôt sur le revenu), **en cas d'impossibilité de l'obtenir : copie des 12 (ou 14) bulletins de salaire perçus en 2009**.
- Attestation de l'employeur de versement ou non versement d'avantages en nature** ou en espèces autres que ceux figurant sur les fiches de paye (aide à la scolarité, logement, primes, véhicule, ...).
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire**

VOUS EXERCEZ OU AVEZ EXERCE UNE PROFESSION LIBERALE - « AUTONOMO »

- Copie de la déclaration trimestrielle de l'I.V.A. pour 2009** (fournir les 4 trimestres : modelo 300, 310 ou 311 et résumé annuel : modelo 390);
- Copie des déclarations trimestrielles de l'IRPF 2009** « pagos fraccionados » (fournir les 4 trimestres 2009).
- Bilan comptable de l'année 2009 « Balance de perdidas y ganancias »**
- Copie du reçu bancaire justifiant le paiement des cotisations sociales** « autonomos » en 2009.

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI OU AU CHOMAGE

- Copie du certificat d'inscription à l'INEM **indiquant la durée d'indemnisation;**
- Attestation de l'INEM** indiquant le montant des prestations de chômage et/ou aides sociales perçues en 2009.
- Certificat de l'employeur précisant le **montant de l'indemnité de licenciement « finiquito »** ou attestation de non droit à indemnité.

VOUS ETES RETRAITE OU PENSIONNE

- Copie de la notification de la pension de retraite 2009 ;
- En cas de décès de l'un des parents, copie des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin perçues en 2009

PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER (DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT)

- « **Certificado de titularidad de bienes de ámbito nacional** » au nom de chacun des deux parents **même négatif**, à demander au service du Cadastre (service gratuit pour ceux qui n'ont pas de patrimoine). Ce document ne peut être demandé par téléphone. Vous pouvez l'obtenir par courrier électronique www.catastro.minhac.es après avoir demandé un numéro de code au service. Ce numéro de code est personnel et valable chaque année. Cela peut vous permettre de l'obtenir par courriel chaque année par la suite sans vous déplacer.

- Pour la Catalogne : Service Central à Barcelone : Travesera de Gracia, 58 – BARCELONE - Tél. : 902 37 36 35
- Pour l'Aragon : Calle Albareda,16 – 50004 SARAGOSSE – Tél. 976 76 98 10 –
- Pour Palma de Majorque : Calle Gaspar Sabater, 3 - 07010 - PALMA DE MALLORCA – Tél : 971 6270 01
- Pour Ibiza : C/ Madrid, 64 – 07800 IBIZA – Tél : 971 19 41 70

*Attention : Le certificat établi par le **Registro de la propiedad** n'est pas valable et de plus est payant , même en l'absence de biens immobiliers.*

- Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus en 2009**, si vous en percevez : quittances de loyer de l'année 2009 (à défaut, contrat de location).
- Attestation bancaire du montant de votre épargne (économies) et des intérêts annuels (année 2009) correspondant à cette épargne**, si vous avez de l'épargne.
- Copie des justificatifs des revenus financiers perçus en 2009**, si vous en percevez : document précisant la valeur des placements financiers détenus (actions, obligations, assurances-vie, etc).

SITUATIONS PARTICULIERES

Personnes divorcées, séparées et/ou ayant recomposé leur foyer

- Copie du Jugement de divorce ou décision judiciaire de séparation et « convenio regulador »
- Copie du reçu bancaire de **pension alimentaire perçue** ou à défaut, déclaration sur l'honneur de non perception de la pension alimentaire de l'autre parent accompagnée du recours devant les tribunaux réclamant la pension.
- Attestation bancaire de **versement de pension alimentaire.**
- Si le jugement ne précise pas quel parent doit assumer les frais de scolarité : fournir les justificatifs des revenus (salaires, ...) et des charges (loyer, pension alimentaire, ...) du parent n'ayant pas la garde de l'enfant.
- En cas de reconstitution du foyer : fournir les justificatifs des revenus et des charges du nouveau concubin-e (à la place des revenus et charges du parent n'ayant pas la garde de l'enfant).

Autres situations :

- Copie du jugement de tutelle, si la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents ;
- Pour les parents célibataires : attestation sur l'honneur de ne pas vivre en concubinage**
- Pour les bénéficiaires d'une aide financière de leurs proches : attestation sur l'honneur du tiers accordant l'aide et justificatifs de versement.
- Copie des justificatifs en cas de paiement de frais de garde d'enfants déclarés, de traitements médicaux importants, de personne à charge.
- Enfant à charge scolarisé en France : copie de la carte d'étudiant 2009/2010 ou certif. Scolarité de l'école.

En octobre 2010, vous devrez fournir la copie du certificat de scolarité ou la copie de la carte d'étudiant pour l'année universitaire 2010/2011